



AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION 2019

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée, trésorière de la Ville d'Estérel :

QUE le rôle général de perception des taxes municipales pour rencontrer les obligations de la Ville pour l'année 2019 a été déposé à mon bureau, le 28 janvier 2019;

QU'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti et que ceux-ci seront payables en tout ou en partie selon ce qui est prévu au règlement numéro 2019-672 établissant les taux de taxes, les compensations et les conditions de perception pour l'année financière 2019.

Tout contribuable qui n'aurait pas reçu son compte de taxes est prié de se présenter à l'hôtel de ville, sis au 115, chemin Dupuis, Estérel, où une copie de ce compte lui sera remise.

Donné à Ville d'Estérel, ce 30^e jour du mois de janvier 2019.

Nadine Bonneau
Trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Luc Lafontaine, Greffier de la Ville d'Estérel, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-sur le site Internet de la Ville (www.villedesterel.com) et l'avoir affiché à l'extérieur de l'hôtel de ville le 30 janvier 2019.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 30^e jour du mois de janvier 2019.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier